# Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°** : 31 **Séance du** : 19 juillet 2022

**Objet** : DSP Micro-crèche – Contrat de renouvellement de la concession

**Nombre de conseillers en exercice** : 15 **Date de convocation** : 1er juillet 2022
**Date d'affichage** : 21 juillet 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Christophe TARY –- M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT - M. Robin LHENRY.

**ABSENTS :** Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY) - M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

xxx

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle de la micro-crèche « Les P'tits Sabots ».
La gestion de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » à Frotey-lès-Vesoul est actuellement confiée en affermage à la Fédération « Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR). La convention de délégation de service public actuelle arrive à échéance au 31/08/2022.
La micro-crèche « Les P'tits Sabots » comprend 10 places sur un seul bâtiment.
Après analyse des différentes possibilités de gestion, le Conseil Municipal de Frotey-lès-Vesoul, par une délibération prise lors de sa réunion du 15 mars 2022, a choisi la procédure de concession de type affermage permettant de confier la gestion de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » à un gestionnaire disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public.

A l'issue de l'analyse dont le rapport figure en annexe, il apparaît que l'offre présentée par la Fédération ADMR est la mieux classée et répond aux attentes de la Commune.

Le futur contrat sera conclu pour une durée de cinq ans ferme à compter du 1er septembre 2022.

Le contrat est joint en annexe du présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le choix de confier la concession de service public pour la gestion de la micro-crèche « Les P'tits Sabots » à la Fédération « Aide à Domicile en Milieu Rural » (ADMR) pour une durée de 5 ans ferme à compter du 1er septembre 2022 ;



Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20220719-DE2022-31-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession de service public relative la gestion de la micro-crèche « Les P'tits Sabots », et tous actes et documents inhérents à l'exécution du présent rapport.

**Nombre de votants** : 15
**Vote** : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY

MAIRIE DE FROTEY-LES-VESOUL
70000 (Hte-Saône)

La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA



Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20220719-DE2022-31-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022